

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| ○ Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0014873

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 13194 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HABBAZ YOUNES

Date de naissance :

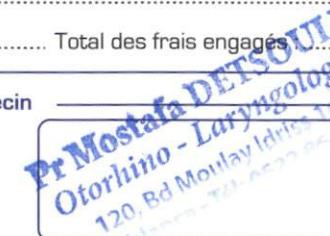
Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : 10 981,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26/09/2023

Nom et prénom du malade : HABBAZ YOUNES Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

otalgie

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/09/23	C3		300,00 600,00	Pr Mostafa DETSOUFI Otorhino - Laryngologie 120, Bd Moudawid Briss 1er Casablanca - Tel: 05 22 35 13 05
	Audiog.			

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ARABIA El Cham El J Pharmacie Hay Salam C.I.L. Rue d'Ifrane Hay Salam C.I.L. Casablanca - Tel: 05 22 35 13 05	26/09/23	198,10

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

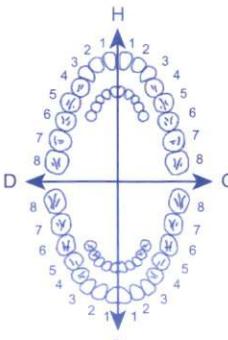
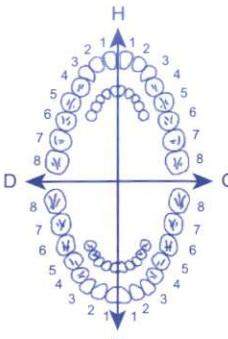
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient DES TRAVAUX
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
	D	00000000	B	00000000
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
				MONTANTS DES SOINS
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS      VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# **Docteur Mostafa DETSOULI**

Professeur d'oto-rhino-laryngologie  
Ex Enseignant à la Faculté de Médecine de Casablanca  
Formation spécialisée Approfondie en O.R.L.  
Diplômé de Cancérologie O.R.L.



**الدكتور مصطفى دتسولي**

أمراض الأذن، الأنف، الحنجرة وجراحة الوجه

أستاذ جامعي بكلية الطب سابقا

شهادة تشخيص وعلاج سرطان الحلق الأذن والحنجرة

26/09/2023

Casablanca, le ..... الدار البيضاء، في

**Mr HABBAZ Younes**

119.10

RISONEL GOUTTES



N° du Lot 307-3

Date Per. 03.08.25

P.P.V: 119,10 DH

29.00

VISENTIEL



P.P.C :	79 DH
Dluo:	Lot : 307G
11/24	

1 comprimé matin et soir , pendant 1 mois

119.10

L'ARMACIE ARAUCARIA  
Hicham ZALI Pharmacien  
12, Rue d'Ifrane Jai Salam C.I.L  
Casablanca - Tel: 05 22 36 13 05

Professeur Mostafa DETSOULI  
Otorhino - Laryngologie  
120, Bd. Moulay Idriss 1<sup>er</sup>  
Casablanca - Tel: 05 22 86 13 13 / 86 31 31

**Docteur Mostafa DETSOULI**

Professeur d'oto-rhino-laryngologie  
Ex Enseignant à la Faculté de Médecine de Casablanca  
Formation spécialisée Approfondie en O.R.L.  
Diplômé de Cancérologie O.R.L.



الدكتور مصطفى دتسولي

أمراض الأذن، الأنف، الحنجرة وجراحة الوجه

أستاذ جامعي بكلية الطب سابقا

شهادة تشخيص وعلاج سرطان الحلق الأذن والحنجرة

Casablanca, le

26 SEP 2023

الدار البيضاء، في

## FACTURE :

Nom-Prénom : HABBAZ YOUNES

Examen : CONSULTATION+AUDIOGRAMME

Montant : 300,00 DH+600,00 DH

TOTAL : 900,00DH

Nom-Prénom : HABBAZ YOUNES

Examen

: CONSULTATION+AUDIOGRAMME

Pr. M .DETSOULI

Pr Mostafa Detsouli  
Otorlino - Laryngologie

HABBAB YOUNES

Homme

Âge:36

Date de Naissance:02/11/1986

Date du Rapport: 26/09/2023

Testeur:

**Docteur Mostapha DETSOULI**

Professeur d'oto-rhino-laryngologie

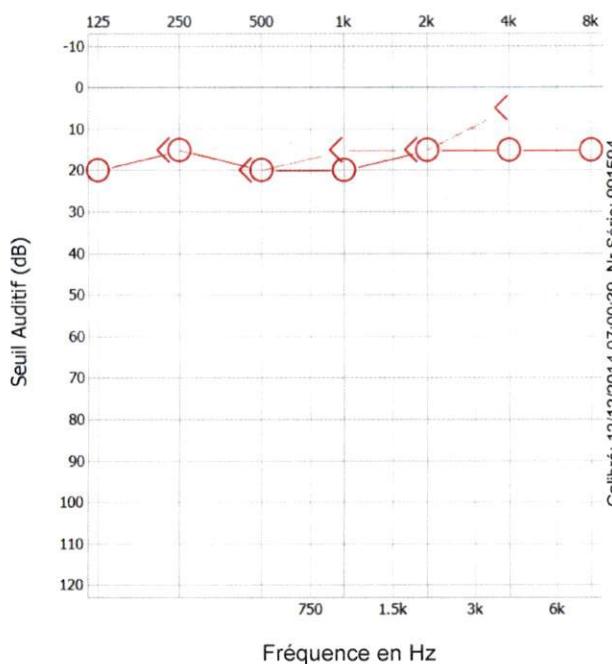
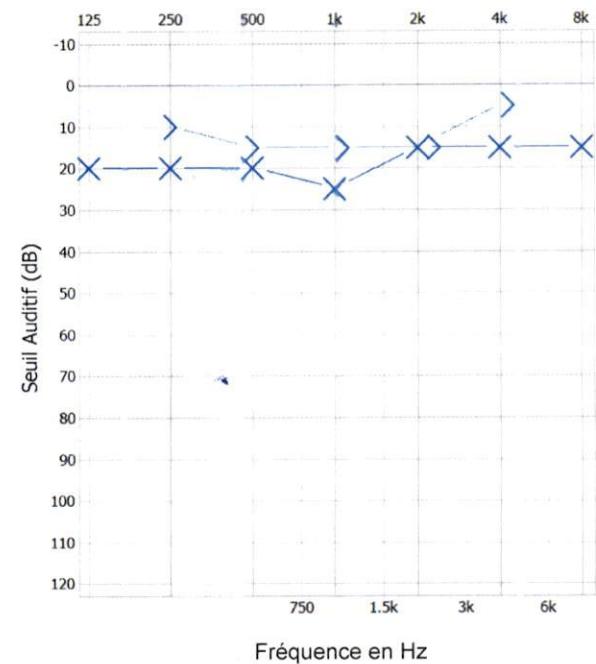
Ex Enseignant à la Faculté de Médecine de Casablanca

Formation spécialisée Approfondie en O.R.L.

Diplômé de Cancérologie O.R.L.



Commentaires du rapport:

CA: Supra-Aural, CO: B71  
DROITE (26/09/2023)CA: Supra-Aural, CO: B71  
GAUCHE (26/09/2023)CA [ ]  
CO [ ]CA [ ]  
CO [ ]

Multi Weber							
250	500	750	1k	1,5k	2k	3k	4k

PTA (dB HL) / IA (%)		
	CA	CO
D	18	16
G	20	15

**Légende**

G	D	Masqué
X	○	CA
>	△	CO
S	□	CL
M	□	MCL
U	□	UCL
*	×	NR
PTA	CA: 500, 1k, 2k	
	CO: 500, 1k, 2k	
Méthode		
Aud :		

Signé par:  
Professeur Mostapha DETSOULI  
Otorhinolaryngologue  
120, Bd. Moulay Idriss 1er  
Casablanca - TADDOUKH 2421

